



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES  
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE  
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

DE-200619-14

Transmission à la Préfecture le 5 - JUL. 2019

Accusé réception le 5 - JUL. 2019

Acte rendu exécutoire après publication le 5 - JUL. 2019



La Directrice Générale des Services,  
Marie-Cécile VATEL

**DÉLIBÉRATION  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUN 2019**

Nombre de :  
- Membres en exercice : 29  
- Membres présents : 24  
- Suffrages exprimés : 28  
- Pour : 28  
- Contre :  
- Abstentions :

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRECHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du quatorze juin deux mil dix-neuf.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, B. LEPOIVRE, R. GAUTIER, C. OMBRET, D. NIEUL, G. BOURDET, L. MARQUILLY, J. BOURDON, D. CAUGNON, N. PILLET, N. PORTRON C. RENAUD, G. BUREAU DU COLOMBIER, P. FOUET, G. JOSEPH, A. VAL, S. GIRAUD, E. GROUSSET, C. HERAUD, O. PROUST, et C. LEVAIN.

Excusés et représentés :  
J. VARENNES donne pouvoir à F. BONMORD  
A. DUGUET donne pouvoir à G. JOSEPH  
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS  
G. GREThER donne pouvoir à A. VAL

Absente :

H. LYON

Secrétaire de séance :

G. JOSEPH

**RESTAURATION SCOLAIRE ÉLÈVES : TARIFS 2019/2020**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des tarifs applicables aux élèves fréquentant la restauration scolaire pour l'année scolaire 2019/2020. Il est proposé de retenir une augmentation des tarifs de 2%.

Ce point a été examiné par la Commission petite enfance, écoles et jeunesse le 5 juin 2019 et par la Commission finances le 11 juin 2019 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire à compter du 2 septembre 2019 pour les élèves selon les modalités suivantes :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS EN EUROS / ENFANT/ REPAS / TTC
1	De 0 € à 199 €	1,03
2	De 199,01 € à 499 €	1,63
3	De 499,01 € à 769 €	2,20
4	De 769,01 € à 879 €	2,71
5	De 879,01 € à 1009 €	2,99
6	De 1009,01 € à 1 199 €	3,10
7	De 1199,01 € à 1450 €	3,15
8	Plus de 1 450,01 €	3,35

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



Le Maire,  
Philippe MATHIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : RESTAURATION SCOLAIRE ELEVES TARIFS 2019/2020

---

Date de transmission de l'acte : 05/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 05/07/2019

---

Numéro de l'acte : DE-200619-14 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20190620-DE-200619-14-DE

---

Date de décision : 20/06/2019

Acte transmis par : PHILIPPE MATHIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers